



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 22 août 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 22 août 2024, à 17 h 30 à la MRC de Roussillon, salle du Conseil, située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et président  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Daniel Grenier, conseiller municipal substitut de la Ville de Candiac  
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant  
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant et M. André Camirand, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant, étaient présents à la séance plénière et absents à la séance publique dû à la présence du citoyen Michel Vachon.

Messieurs Claude Brosseau, directeur et Francis Pelletier, chef de division greffe et finance, et secrétaire-trésorier sont également présents.

À moins de mention au procès-verbal, le président de l'assemblée ne vote pas.

La séance est enregistrée pour la prise de note.

**1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Il est 17 h 30.

**2024-08-107 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Daniel Grenier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-08-108 Nomination d'un directeur adjoint**

**3.0**

CONSIDÉRANT le besoin de la Régie d'assurer une relève au directeur actuel de la Régie;

CONSIDÉRANT que le directeur adjoint succédera au directeur lorsqu'il se retirera de son poste;

CONSIDÉRANT l'expérience et la connaissance des projets de la Régie du candidat retenu par le comité en dotation;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet, le comité en dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel LeBlanc, appuyé par M. Martin Gélinas, et il est unanimement résolu incluant le vote «pour» du président de la Régie M. Normand Dyotte ;

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Patrick Miron à titre de directeur adjoint à temps plein à compter du 23 août 2024;

Les conditions de travail sont celles déterminées dans le contrat de travail signé par les parties.

Monsieur Patrick Miron est assujetti à une période d'essai équivalente à six mois travaillés à compter de son premier jour en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-08-109 Embauche d'un chef de division aux opérations**

**4.0**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Patrick Miron à titre de directeur adjoint de la Régie;

CONSIDÉRANT les besoins de nommer un chef de division, opérations pour le remplacement de monsieur Patrick Miron;

CONSIDÉRANT qu'aucun chef aux opérations déjà à l'emploi de la Régie n'a manifesté un intérêt pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu a été rencontré dans le cadre du processus de recrutement d'un directeur adjoint et qu'il s'est démarqué;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet, le comité en dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et il est unanimement résolu incluant le vote «pour» du président de la Régie, M. Normand Dyotte :

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Gilles Daoust, chef de division, opérations à compter du 26 août 2024.

Les conditions de travail sont déterminées par le Recueil des employés-cadres de la Régie.

Monsieur Gilles Daoust est assujetti à une période d'essai équivalente à six mois travaillés à compter de son premier jour en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-08-110**    **Fin d'emploi d'un technicien en prévention incendie**  
**5.0**

CONSIDÉRANT le départ de l'employeur no. 1375;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Cazes, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 1375 le 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-08-111**     **Ratification de l'embauche d'un technicien en prévention incendie temps plein**  
**6.0**

CONSIDÉRANT le départ en août 2024 d'un technicien en prévention incendie;

CONSIDÉRANT les besoins de la Régie en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet, le comité en dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Gélinas, appuyé par M. Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu:

QUE le conseil d'administration nomme madame Nathalie Gosselin à titre de technicienne en prévention incendie à temps plein à compter du 13 août 2024;

Les conditions de travail sont celles déterminées dans le contrat de travail signé par les parties.

Madame Nathalie Gosselin est assujettie à une période d'essai équivalente à six cent trente (630) heures travaillées débutant à son premier jour de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-08-112**     **Octroi d'un mandat pour la future caserne incendie 26 à Candiac : Puits, test de géothermie, et essai de conductivité thermique**  
**7.0**

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser des tests et essais des puits de géothermie de la future caserne incendie 26 à Candiac;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à 5 entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse est celle de Forage Métropolitain au montant de 61 626,60 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission prévoit une prévision d'unités pour plusieurs articles et que le montant qui sera effectivement payé variera en fonction du nombre d'unités qui seront effectivement commandées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel LeBlanc, appuyé par M. Daniel Grenier, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil octroi et autorise la signature par le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer l'offre de Forage Métropolitain pour la réalisation des tests et essais des puits de géothermie de la future caserne incendie 26 à Candiac, au montant de 61 626,60 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d'emprunt 2022-08-01 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition du lot 6 419 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale du sol ainsi que la conception architecturale afin de construire une caserne incendie à Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.0 Période de questions**

Il est procédé à une période de questions.

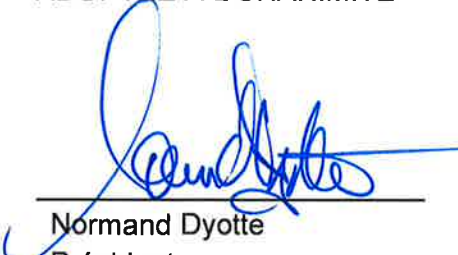
La période de questions débute à 17 h 34, et se termine à 17 h 38.


#### **2024-08-113 Levée de la séance**

##### **9.0**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne Bates, appuyé par M. Sylvain Cazes, et il est unanimement résolu de lever la séance à 17 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Normand Dyonne  
Président

  
Francis Pelletier  
Chef de division greffe et  
finance, et secrétaire-trésorier

